

DECRET D/2022/ 0410 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE PILOTE DE TECHNOLOGIES
INDUSTRIELLES (CPTI)**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0388/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant remaniement partiel du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021 portant structure du Gouvernement de Transition ;

Vu le Décret D/2021/255/PRG/SGG du 10 août 2021 fixant les statuts du Centre Pilote de Technologies Industrielles ;

Vu le Décret D/2022/0026/PRG/CNRD/SGG du 13 janvier 2022 portant attributions et organisation du ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;

Vu le Décret D/2022/0409/PRG/CNRD/SGG du 06 Septembre 2022 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Pilote de Technologies Industrielles ;

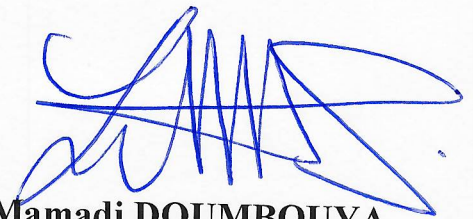
Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Articler 1^{er} : Monsieur Mamadou Sanoussy DIALLO, Administrateur civil, matricule 196 425 S, est nommé **Président du Conseil d'Administration du Centre Pilote de Technologies Industrielles (CPTI)**.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 06 SEPT 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA